

Faut-il s'obstiner, s'ostiner ou s'astiner? Voilà la question!

Ludmila Bovet

Numéro 98, été 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/44299ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bovet, L. (1995). Faut-il s'obstiner, s'ostiner ou s'astiner? Voilà la question! *Québec français*, (98), 109–110.

Pour trouver la réponse, il faut remonter jusqu'au XVI^e siècle. Les grammairiens de l'époque sont formels : le *b* ne se prononce pas dans les mots où il se trouve suivi de deux consonnes, comme dans *obscur*, *s'abstenir*, *nonobstant*. Cette prononciation est usuelle depuis le Moyen Âge ; on écrit aussi *oscur*, *s'astener*, *nonostant*, de même que *sustance* (pour *substance*) et même *sutil* (pour *subtil*). Cependant, on a réintroduit le *b* conforme à l'étymologie latine dans l'orthographe de ces mots à partir de la Renaissance, période où l'on redécouvrait l'Antiquité¹. Malgré cela, les grammairiens maintiennent leur position jusqu'à la fin du XVII^e siècle, continuant d'affirmer que le *b* doit rester muet dans ces mots-là. Par exemple, Théodore de Bèze écrit, en latin, en 1584 : « Devant *st*, la lettre *b* disparaît complètement comme dans *obstiné*, *obstination*, qu'on prononce *ostiné*, *ostination*, ou bien elle s'adoucit autant que possible, comme dans *abstenir*, *abstinence*. » La même règle est prônée tout au long du XVII^e siècle — jusqu'à ce qu'en 1680 Richelet édicte dans son dictionnaire la nouvelle règle de bon usage : « Le peuple de Paris dit *ostination*, mais les honnêtes gens disent et écrivent *obstination*, et il n'y a point à balancer là-dessus, il faut parler comme les honnêtes gens. Il faut dire *obstiner*, et non pas *ostiner*. »

FAUT-IL S'OBSTINER, S'OSTINER OU S'ASTINER ? Voilà la question !

Le maintien du statu quo

Ainsi, la langue écrite avait influencé la façon de parler à la cour et dans la bonne société — tous ceux que Richelet appelle *les honnêtes gens* —, tandis qu'elle n'avait eu aucun effet sur les gens du peuple, qui étaient pour la plupart illettrés. La prononciation traditionnelle, décriée depuis lors dans les manuels de bon usage, a eu la vie très longue. En effet, on la relève encore dans les glossaires de différentes régions de France au milieu du XX^e siècle². Si, malgré les puristes, elle a survécu en France même, son maintien au Canada va de soi car, lorsque l'usage a changé en France, la colonisation de la Nouvelle-France était achevée ; les immigrants avaient apporté ici la prononciation usuelle du XVII^e siècle et les générations suivantes l'ont gardée.

Au milieu du siècle dernier, un observateur du langage, sans doute agacé par certains critiques, replace la question dans sa juste perspective : « On rit des gens du peuple qui prononcent : il *m'ostine*, c'est un enfant *ostiné*, ne *m'ostinez pas*. Ils parlent comme on parlait à la cour de Henri III, et pourraient couvrir de confusion les pédants, en leur citant la règle tracée en latin par Théodore de Bèze... Il semble que le peuple des rues de Paris ait lu Théodore de Bèze, ou fréquenté le Louvre d'Henri III³. »

Cette citation nous renseigne non seulement sur la prononciation du verbe *obstiner*, mais aussi sur son emploi au XIX^e siècle en France, un emploi qui a maintenant complètement disparu.

Ce que révèlent les sondages

En effet, on croit généralement que la seule différence dans l'usage du verbe *obstiner*, entre la France et le Québec, réside dans la prononciation. Et l'on est

bien surpris de constater, en ouvrant le Petit Robert, par exemple, que les Français utilisent *obstiner* uniquement à la forme pronominale ; de plus, *s'obstiner* n'a qu'un seul sens dans les régions francophones d'Europe — France, Belgique, Suisse romande —, celui de « s'attacher avec énergie à une manière d'agir ou à une idée », comme par exemple *s'obstiner dans son silence* ou *s'obstiner à ne pas prendre de médicaments*. On n'entend pas, là-bas, des phrases telles que : « Ne m'obstinez pas ! » ou « Il nous a obstiné que c'était vrai. » Ou encore : « Autrefois, on ne pouvait pas s'obstiner longtemps avec ses parents. » « On s'est obstiné là-dessus pendant une heure. » « Ils passent leur temps à s'obstiner. »

Au Québec, en revanche, les phrases de ce type sont très courantes. S'agit-il d'usages qui ont été créés par la langue populaire, par les « gens du peuple » dont on parle ci-dessus ? On trouve facilement réponse à cette question en ouvrant l'ancêtre des dictionnaires normatifs du français, soit la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, de 1694 ; on y lit l'exemple suivant : « N'obstinez point cet enfant » ; déjà dans le dictionnaire de Furetière, en 1690, on trouve les deux emplois transitifs illustrés ainsi : « Il ne faut pas obstiner les enfants, cela les fait crier » et « Il m'a obstiné que cette nouvelle estoit vraie ». Quant à Richelet, en 1680, il relève : « Il m'a obstiné cela fort longtemps. » Cet emploi transitif du verbe appartenait donc au bon français du XVII^e siècle, et il était courant depuis le milieu du XVI^e siècle au moins⁴. Nous l'avons gardé bien vivant, alors qu'il a tout à fait disparu en France, vraisemblablement au début du XX^e siècle. Il figurait dans les dictionnaires avec la mention « familier » dès le début du

XVIII^e siècle⁵. Au XIX^e siècle, Littré cite une phrase, extraite d'une lettre, qui dit : « Cet imbécile de sir Thomas m'obstine que vous arriverez le 10 » et il précise : « Cela signifie : me soutient obstinément que... et est du langage populaire. »

On n'a pas réponse à tout

La preuve est faite que l'emploi transitif du verbe vient de France. C'est moins clair pour l'emploi intransitif et les deux sortes d'emplois pronominaux, comme dans les phrases suivantes : « O.K., j'ostinerai pas » ou « j'ostinerai pas avec toi » (intransitif), « Je m'ostinerai pas » ou « je m'ostinerai pas avec toi » (pronominal réfléchi).

Dans ces exemples, le sens est : « Je ne soutiendrai pas le contraire ; je n'argumenterai pas avec toi. »

Quant à l'emploi pronominal réciproque, on le trouve par exemple dans cet extrait du roman *Les Filles de Caleb*, d'Arlette Cousture : « Ils se chicanent ? – Pas vraiment. Ils passent leur temps à s'ostiner. Ça fait partie de leur plaisir » (t. 2, p. 432). On entend par là qu'ils passent leur temps à s'affronter dans des discussions où chacun reste sur ses positions.

On ne trouve aucun exemple du même genre dans les dictionnaires du français. Cependant, quelques rares glossaires ont relevé le verbe *s'ostiner* avec des définitions proches du sens qu'il a au Québec, et ce, dans deux ou trois régions de France. La raison de cette lacune est probablement que ce sens est difficile à identifier, parce qu'il se confond avec celui de « s'attacher avec énergie à une façon d'agir, à une idée », seul sens utilisé dans le français d'aujourd'hui.

Le troisième volet de la question

Si l'absence du *b* dans la prononciation d'*ostiner* a des origines bien établies, on n'a pas d'explication, en revanche, pour la forme *astiner*. Il s'agit probablement d'une simple variante phonétique, car il n'y a aucune différence de sens entre les deux formes. Cependant, *astiner* n'a été relevé nulle part ailleurs qu'au Canada français. Louis-Philippe Geoffrion, secrétaire général de la Société du parler français au Canada, a fait une étude très complète sur les différences d'usage de ce verbe en France et au Québec (voir note 3). Il signale l'existence du mot *astine*, qui signifiait « provocation, défi, querelle » en français du Moyen Âge ; il a pu s'effectuer un croisement entre la famille de *ostiner* et celle de *astine*, puisque les sens sont voisins.

Même si *astiner* reste d'origine brumeuse, rien ne nous empêche de dire, comme l'a fait Michel Tremblay : « J'me chicane toujours avec ma mère, pis chus ben tannée ! On est toujours après s'astiner pour rien. Eh ! si j'pouvais donc m'en aller ! » (*Les Belles-Soeurs*, 1968, p. 53).

Pour en finir avec les ostinations (ou astinations)

Au Québec, *ostination* a couramment le sens de « discussion contradictoire où chacun reste sur ses positions », comme par exemple : « Ils ont des ostinations chaque fois qu'ils se rencontrent. » Ce sens est tout à fait inconnu en France, où le mot signifie seulement « ténacité, entêtement » ; le Petit Robert donne, entre autres, cet exemple : « Pourquoi cette obstination à se taire ? » Le sens de « dispute » n'a pas été relevé ailleurs qu'au Canada français et en Louisiane ; il ne figure pas non plus dans les dictionnaires anciens ni dans les glossaires régionaux. Quant à la prononciation *ostination*, elle est attestée depuis le XIII^e siècle et critiquée à partir de la fin du XVII^e siècle, comme c'est le cas pour *ostiner*.

Ostineux et obstinés : même combat ?

Pour faire une bonne ostination, il faut deux ostineux (ou astineux). C'est une race qui se caractérise par le goût de la contradiction à tout prix. Par principe, si quelqu'un dit : *oui*, l'ostineux dira : *non* (ou vice-versa, bien entendu). L'ostineux voudra toujours avoir le dernier mot. Il préférerait mourir plutôt que d'être d'accord avec son interlocuteur. C'est l'incarnation de l'esprit de contradiction.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les ostineux n'existent pas en France. On n'y trouve que des obstinés ;

ce sont des êtres tenaces qui persèverent dans leur manière d'agir ou dans leurs idées sans se laisser détourner par qui ou par quoi que ce soit. Ce ne sont donc pas des discutaillers, mais des entêtés. Ils se distinguent par l'autonomie de leur action et l'indépendance de leurs idées.

Qu'il s'agisse de soutenir leur opinion ou de persister dans leur attitude, les uns comme les autres, ostineux ou obstinés, ne veulent pas en démordre.

La morale de l'histoire

On sait maintenant que lorsque l'on dit : « Ostine-moi pas ! », on s'exprime en bon français du XVII^e siècle. Cela devrait convaincre les indécis. Lorsque vient l'heure des choix et qu'il faut décider si l'on emploiera le verbe *ostiner* ou bien une périphrase comme *tenir tête à un interlocuteur*, *affirmer avec insistance* – le verbe *s'ostiner* ou bien une tournure comme *soutenir une opinion contraire*, *discuter avec acharnement*, *se disputer*, il serait dommage de se priver, dans la langue orale, d'un verbe qui offre de multiples possibilités d'expression, pour la simple raison qu'il n'est plus conforme à la norme actuelle.

NOTES

1. Il est à noter que la langue italienne n'a pas eu à subir cette réaction savante : on dit *ostinato* et *ostinazione*.
2. Par exemple dans Maurice DAVAU, *Le Vieux Parler tourangeau*, C.L.D., 1979, p. 54.
3. François GÉNIN, *Variations de la langue française*, 1845, cité par Louis-Philippe Geoffrion, *Zigzags autour de nos parlers*, 1924-1927, t. 3, p. 96-97.
4. Attesté depuis 1555, d'après le dictionnaire *Trésor de la langue française*.
5. *Dictionnaire de l'Académie française*, 2^e éd., 1718.

Québec, un pays à portée de main !

Publication de 616 pages, 14.95\$

Pourquoi l'indépendance ?

- Mépris de la constitution
- Finances publiques
- Invasion fédérale
- Génocide des francophones
- Négociation impossible

L'Action
NATIONALE

1259, rue Berri, bur. 320
Montréal • H2L 4C7
(514) 845-8533